



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## jeunes agriculteurs

Question écrite n° 26638

### Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés que rencontrent les jeunes agriculteurs candidats à l'installation. Les prêts jeunes agriculteurs, dont le taux est fixé à 3,5 %, semblent aujourd'hui peu attractifs. C'est pourquoi, face au problème de désertification de nos campagnes et pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs, il lui demande s'il envisage de baisser les taux d'intérêt de ces prêts pour les ramener au niveau de certains prêts commerciaux beaucoup plus attractifs.

### Texte de la réponse

Les taux des prêts bonifiés à l'agriculture consentis aux jeunes agriculteurs, prêts spéciaux de modernisation (PSM-JA) et prêts à moyen terme spéciaux d'installation (MTS-JA), sont actuellement fixés à 2 % en zone défavorisée et à 3,5 % en zone de plaine. Les jeunes agriculteurs bénéficient des taux des prêts bonifiés les plus attractifs. Les taux du marché pour les prêts professionnels agricoles à moyen ou long terme sont, depuis le début de l'année 2003, voisins de 5 %. La bonification demeure donc attractive, notamment pour les jeunes agriculteurs situés en zone défavorisée qui doivent bénéficier des taux les plus bas. Le contexte est en effet à la baisse des taux de marché depuis la fin de l'année 2001 et cette tendance s'est accélérée depuis le début de cette année. Les taux des prêts professionnels agricoles non bonifiés sont donc de plus en plus attractifs, ce qui est favorable au secteur agricole qui bénéficie d'un coût faible d'accès au crédit. L'objectif de la bonification par l'État et le FEOGA des prêts à l'agriculture est d'améliorer la rentabilité du capital, faible dans le secteur agricole. Le soutien public pour abaisser le coût du crédit ne se justifie que lorsque les taux sont trop élevés et pour éviter que la capacité d'investissement des agriculteurs ou candidats à l'installation ne soit amputée en période de taux élevés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26638

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2003, page 7928

**Réponse publiée le :** 1er juin 2004, page 3999